

**APPEL A PROJET**

**PRE-SELECTION DE PROJETS**

**POUR LA PREVENTION DE LA PERTE D’AUTONOMIE DES PERSONNES aGEES DE 60 ANS ET PLUS**

**conferenCE DES FINANCEURS DE LA PREVENTION DE LA PERTE D’AUTONOMIE DES YVELINES ET DES HAUTS-DE-SEINE**

**AUTORITES RESPONSABLES**

|  |
| --- |
| **Le Président du Conseil départemental des Yvelines****Agissant en tant que Président de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d’autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus****Conseil départemental des Yvelines**2, place André Mignot78000 Versailles |

|  |
| --- |
| **Le Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine****Agissant en tant que Président de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d’autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus****Conseil départemental des Hauts-de-Seine**Pôle Solidarités Conférence des financeurs de la prévention de la perte d’autonomie des personnes âgées92731 NANTERRE Cedex |

Date de publication de l’appel à projet : **25 mars 2019**

Dépôt des candidatures :

* Pour les actions dans les Yvelines : sur le portail des subventions

**du 1er avril 2019 au 26 avril 2019**

* Pour les actions dans les Hauts-de-Seine : par e-mail à l’adresse suivante :

conference-des-financeurs@hauts-de-seine.fr

Table des matières

[1. Contexte 2](#_Toc2326480)

[1.1 Un vieillissement de la population 2](#_Toc2326481)

[1.2 Le schéma interdépartemental d’organisation sociale et médico-sociale Yvelines/Hauts-de-Seine 2018-2022 2](#_Toc2326482)

[2. La conférence des financeurs pour la prévention de la perte d’autonomie 3](#_Toc2326483)

[2.1 La conférence des Yvelines 3](#_Toc2326484)

[2.2 La conférence des Hauts-de-Seine 3](#_Toc2326485)

[3. Modalités de l’appel à projet 3](#_Toc2326486)

[3.1 Objet 3](#_Toc2326487)

[3.2 Thèmes prioritaires 4](#_Toc2326488)

[3.3 Publication 4](#_Toc2326489)

[3.4 Dépôt des dossiers 4](#_Toc2326490)

[3.4.1 Candidats éligibles 5](#_Toc2326491)

[3.4.2 Critères d’éligibilité 5](#_Toc2326492)

[3.5 Modalités de sélection 5](#_Toc2326493)

[3.5.1 Critères de sélection 5](#_Toc2326494)

[3.5.2 Audition des porteurs 6](#_Toc2326495)

[3.5.3 Comité de sélection 6](#_Toc2326496)

[3.6 Accompagnement des porteurs 6](#_Toc2326497)

[3.6.1 Objectifs de l’accompagnement 6](#_Toc2326498)

[3.6.2 Modalité d’accompagnement 7](#_Toc2326499)

[3.7 Financement des projets 7](#_Toc2326500)

[3.7.1 Le financement de la conférence des financeurs 7](#_Toc2326501)

[3.7.2 Pitch Day (octobre 2019) 7](#_Toc2326502)

# Contexte

## Un vieillissement de la population

L’augmentation continue de la proportion de personnes âgées confère aux séniors une place particulière au sein de la société. En effet, l’espérance de vie augmente et le nombre de personnes âgées va croissant.

La population interdépartementale pourrait atteindre 3,22 millions d’habitants en 2030, avec un vieillissement prononcé ; + 36% de la population entre 65 ans et 84 ans, pour atteindre environ 800 000 personnes et + 46 % des 85 ans et plus pour atteindre 100 000 personnes.

Cette évolution démographique est marquée par des disparités infra-territoriales et des données sociologiques, sanitaires et géographiques dont il faut tenir compte[[1]](#footnote-1).

## Le schéma interdépartemental d’organisation sociale et médico-sociale Yvelines/Hauts-de-Seine 2018-2022

La volonté de rapprochement des Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine a justifié une démarche commune d’élaboration du schéma d’organisation sociale et médico-sociale. Ce schéma, adopté le 28 septembre 2018, ambitionne de mieux répondre aux besoins des Alto-séquanais et des Yvelinois dans un contexte de transformations fortes de notre société. Il inscrit donc ses propositions d’orientation dans les enjeux suivants :

* Prendre en compte l’émergence de la société numérique et la nécessité d’accompagner le développement de l’e-administration sociale pour faciliter l’accès aux droits et aux services sociaux;
* s’inscrire dans une approche plus préventive et « capacitante » de l’accompagnement social et médico-social : prévenir, anticiper et préparer pour avoir moins à réparer;
* impulser de nouveaux modes d’organisation et de coopération entre les acteurs concourant à la mise en œuvre de l’action sociale et médico-sociale départementale;
* proposer une action ajustée à chaque personne, dans le cadre d’une offre globale de services adaptée à sa situation et tenant compte des ressources territoriales mobilisables.

Le schéma interdépartemental 2018-2022 acte la convergence entre les deux conférences des financeurs de la prévention de la perte d’autonomie des personnes âgées et la possibilité d’appels à projet conjoint.

# La conférence des financeurs pour la prévention de la perte d’autonomie

Inscrite au volet « anticipation de la perte d’autonomie » de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015, la Conférence des financeurs constitue une nouvelle instance stratégique au bénéfice de la coordination et du déploiement d’une politique de prévention de la perte d’autonomie à l’échelle du territoire départemental. Elle fédère les acteurs du secteur sur une stratégie commune de prévention afin de construire des réponses plus lisibles et cohérentes. La conférence des financeurs gère une enveloppe financière, confiée par la Caisse Nationale de Solidarité de l’Autonomie (CNSA) qui assure un effet levier sur les financements que ses membres consacrent à la prévention de la perte d’autonomie.

##  La conférence des Yvelines

Le 25 octobre 2018, les membres de la conférence des financeurs des Yvelines ont voté leur nouvelle stratégie et programme coordonné 2019-2020. Le document cadre de référence permet aux acteurs souhaitant déposer un pré-projet de s’y référer pour s’inscrire dans les objectifs définis par les membres de la conférence. Il est joint à cet appel à projet et disponible sur le site du département des Yvelines (<https://www.yvelines.fr/solidarite/personnes-agees/autres-aides-dispositifs/prevenir-de-la-perte-dautonomie>).

## La conférence des Hauts-de-Seine

Chaque année, les membres de la Conférence des financeurs proposent à une large diversité d’acteurs de répondre à des appels à projets selon des thématiques définies et en se fondant sur le diagnostic territorial (http://www.hauts-de-seine.fr/conference-des-financeurs). 2017 a mis en avant «Le bien-vieillir» et «Le lien social et intergénérationnel». En 2018, 5 axes majeurs de travail, (Culture, Mobilité, Santé et bien-être, Inclusion numérique et convivialité) ont été proposés dans le cadre de la mise en œuvre d’un Hackathon « Innovation et autonomie : les attentes des seniors ». 2019 s’inscrira dans la lignée des années antérieures en renforçant la dimension de l’innovation et de la fusion des projets pour des actions plus ambitieuses et couvrant les différentes facettes de la vie des personnes âgées.

# Modalités de l’appel à projet

## Objet

L’appel à projet a pour objet une pré-sélection de projets pour la mise en œuvre d’actions de prévention de la perte d’autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus, en réponse aux orientations du programme coordonné, pour le compte de la « Conférence des financeurs de la prévention de la perte d’autonomie ». Parmi les projets déposés les conférences des financeurs opéreront une sélection et les candidats dont les projets ont été sélectionnés bénéficieront d’un accompagnement. Les porteurs de projet sélectionnés devront s’engager à participer avec assiduité à cet accompagnement. A l’issue de ce processus d’accompagnement, les candidats présenteront leurs projets finalisés devant un jury composé principalement des membres des conférences des financeurs qui déterminera le montant des financements accordés aux projets.

## Thèmes prioritaires

Conformément au programme coordonné des deux conférences des financeurs départementales, les thèmes prioritaires sont les suivants :

- Adaptation de l’habitat et aides techniques ;

- Santé-nutrition ;

- Bien être-lien social ;

- Culture ;

- Inclusion numérique.

Les projets devront obligatoirement s’inscrire dans un ou plusieurs des thèmes.

## Publication

L’avis d’appel à candidatures sera diffusé sur les sites internet du département des Yvelines (<http://www.yvelines.fr>), du département des Hauts-de-Seine (<http://www.hauts-de-seine.fr>).

## Dépôt des dossiers

Le dépôt des dossiers s’opère du **01.04.2019 au 26.04.2019** à 23h59.

La demande est constituée des informations suivantes :

* Présentation de la structure porteuse du projet,
* Présentation de l’action,
* Budget.

En cas de demandes de financements au titre de plusieurs actions, le porteur de projet est invité à déposer un dossier pour chacune des actions.

## Candidats éligibles

Les personnes morales de droit public, (communes, centres communaux d’action sociale, CLIC, centres de recherche, hôpitaux…) ; les personnes morales de droit privé (associations, entreprises,…) ; citoyens et étudiants peuvent candidater à l’appel à projet.

## Critères d’éligibilité

Le territoire de mise en œuvre devra obligatoirement être le département des Hauts-de-Seine et/ou le département des Yvelines. Pour tout projet déposé pour un territoire défini sur l’un des deux départements, sa capacité à être transposé et reproductible sur d’autres territoires sera un point essentiel à mettre en valeur.

Les demandes de financement ne pourront concerner :

- ni l’investissement,

- ni les actions à visée exclusivement commerciale,

- ni les aides au développement d’entreprises via une levée de fonds.

## Modalités de sélection

## Critères de sélection

Les critères intervenant pour la sélection des projets résident dans :

* l’inscription de la prévention de la perte d’autonomie au cœur du projet ;
* la capacité du projet à être co-porté mobilisant plusieurs acteurs et mettant en évidence une mutualisation de compétences ;
* une couverture territoriale permettant de toucher un maximum de public ;
* le respect du cadrage du programme coordonné des conférences des financeurs ;
* la capacité du projet à s’intégrer dans les outils et organisations existantes ;
* la capacité du projet à atteindre une réponse structurante ayant un impact en termes de synergie et de développement pour une communauté ou un territoire.

Les projets qui n’entrent pas directement dans les critères mais qui grâce à une mise en relation avec d’autres porteurs et l’accompagnement proposé peuvent s’y conformer pourront être retenus à condition d’accepter l’accompagnement et ses objectifs.

|  |  |
| --- | --- |
| Grille de critères et barème  |   |
| PRESENTATION | L'objet de l'organisme et le projet sont clairement présentés | 5 | 5 |
| PERTINENCE  | Le projet répond à des besoins diagnostiqués sur le territoire, voire peu ou mal couverts | 5 | 25 |
| Les objectifs énoncés et le contexte d'intervention sont adaptés aux besoins, aux difficultés à anticiper. | 5 |
| Le projet répond à la définition de la prévention de la perte d’autonomie | 10 |
| Le lieu d'exécution de l'action est adapté  | 5 |
| EFFICACITE | Le calendrier et la durée de l'action sont cohérents et cadrés avec perspective de pérennité | 5 | 15 |
| La méthodologie et le déroulement dans le temps de l'action sont adaptés | 5 |
| Les indicateurs qualitatifs et quantitatifs sont pertinents  | 5 |
| EFFICIENCE | Le budget du projet est clairement présenté et est conforme au dossier de candidature  | 5 | 15 |
| Le budget est porté par plusieurs contributeurs  | 5 |
| Le rapport coût/objectif est satisfaisant | 5 |
| INNOVATION ET PERENNITE | Le projet répond à un besoin de faire autrement et d’améliorer l’existant | 15 | 40 |
| Le projet prévoit la création ou la consolidation d'emplois de personnels compétents | 5 |
| Le projet se réalise via la mutualisation de personnels compétents | 5 |
| Le projet est structurant  | 15 |
| Note globale sur 100 | 100 | 100 |

## Comité de sélection

Le comité de sélection des projets est composé de représentant des membres de la conférence des financeurs. Il participera à la sélection des pré-projets et aux auditions des porteurs.

Les projets interdépartementaux seront instruits en commun par les deux conférences des financeurs.

## Accompagnement des porteurs

## Objectifs de l’accompagnement

Les projets présélectionnés seront accompagnés afin de mieux répondre aux programmes coordonnés des conférences des financeurs. Il sera attendu de l’accompagnement des projets, une amélioration objective en terme :

* de pertinence des réponses, garantissant une modification des comportements du public cible,
* de couverture territoriale,
* d’innovation, permettant de remettre en question les outils et organisations existantes en vue de les améliorer ou permettant la création de réponses encore inexistantes sur les territoires,
* et de structuration du projet, mettant en place une organisation, des réseaux ou des outils ayant un impact en termes de synergie et de développement pour une communauté ou un territoire.

## Modalité d’accompagnement

A l’issue des pré-sélections, les projets retenus bénéficieront d’un accompagnement méthodologique et thématique par plusieurs opérateurs:

* Le social LAB e-tonomy retenu pour son expertise et sa connaissance des acteurs du digital et/ou innovants dans le domaine de l’autonomie ;
* Le Lab Seniors du département des Hauts-de-Seine en lien avec l’incubateur Silver valley, composé de cadres et médecins gérontologues du Département formés aux méthodes de coaching, retenus pour leur connaissance des besoins du public et leur connaissance des acteurs Alto-séquanais.
* Les référents prévention des Yvelines, retenus pour leur connaissance des acteurs Yvelinois médico-sociaux et sanitaires, des besoins du public cible et leur expertise dans le domaine de la prévention.

Les porteurs de projets seront mis en relation avec ces opérateurs. L’accompagnement donnera lieu à des réunions de travail et des temps d’échanges obligatoires.

Une newsletter permettra de communiquer largement sur l’avancée des réflexions et structurations des projets.

## Financement des projets

## Le financement de la conférence des financeurs

A l’issue de l’accompagnement, jusqu’en octobre 2019, les projets seront de nouveau soumis au comité de sélection de la conférence des financeurs en vue d’obtenir un financement.

Un projet présélectionné et accompagné pourrait ne pas aboutir et ne pas être financé par la conférence des financeurs si les objectifs de l’accompagnement n’étaient pas atteints.

## Pitch Day (octobre 2019)

En octobre 2019, à l’occasion du salon E-tonomy organisé par INVIE et CAP 92, les projets présélectionnés seront mis en avant. En sus du financement de la conférence des financeurs, ils pourront être repérés par d’autres financeurs potentiels (organisme de mutuelle, fondation d’entreprise, entreprise, Viva lab de la CNAV,….) et faire l’objet d’un accompagnement ou de financements complémentaires.

1. Le schéma interdépartemental d’organisation sociale et médico-sociale Yvelines/Hauts-de-Seine 2018-2022, synthèse portrait de territoire [↑](#footnote-ref-1)